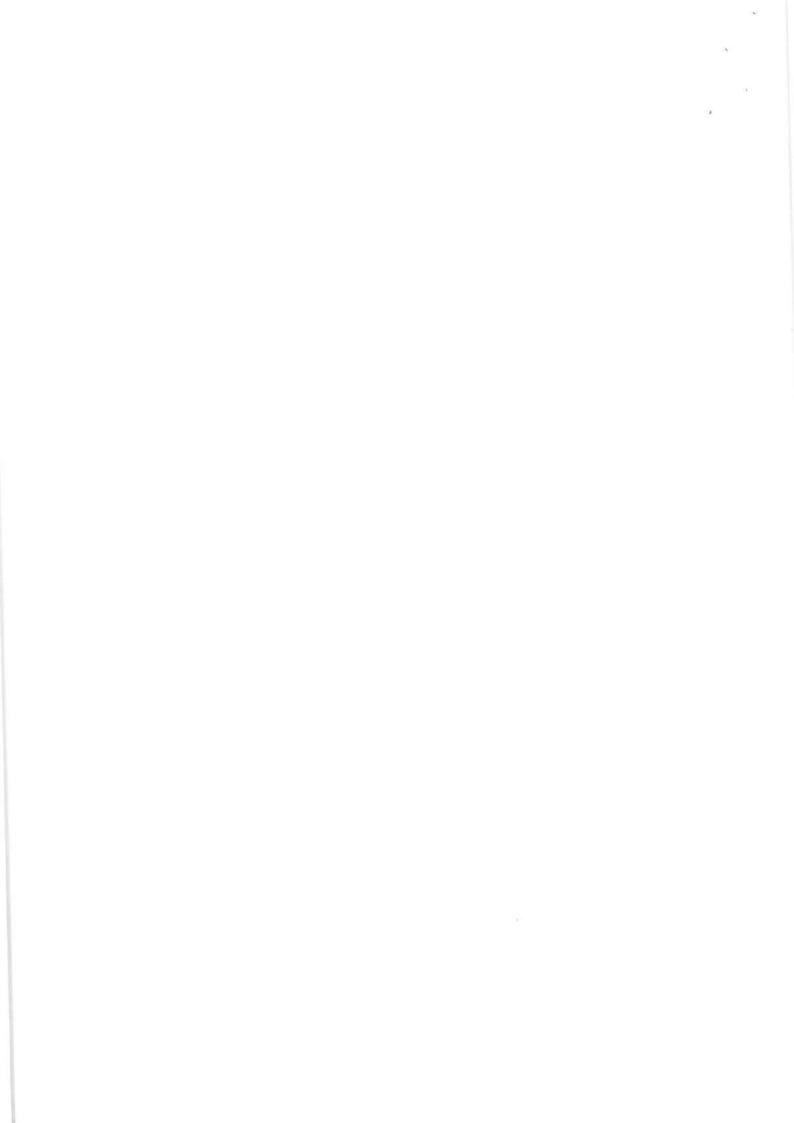


# PROCEDURE A SUIVRE PAR LE PETITIONNAIRE POUR LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS AVEC SUBVENTIONS

- > Le particulier retire 1 exemplaire du dossier d'ANC pour réhabiliter l'installation d'assainissement non collectif pour sa maison d'habitation ou d'un immeuble autre qu'une maison d'habitation (atelier, aire de loisirs, stade, etc.)
- ➤ Les particuliers choisissent un Bureau d'études (BE) dans la liste ci jointe (Bureaux d'études habilités qui réalisent les études avec le cahier de charges de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ou du Conseil Départemental 86 (CD86).
- Réalisation d'étude à la parcelle sur le terrain par le bureau d'études.
- Transmission au Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC): étude de sol + dossier ANC - PAS DE DEVIS
- > Contrôle de la conception par le SPANC.
- > Le SPANC d'Eaux de Vienne, envoie une lettre pour demander au particulier de nous transmettre : 2 devis des entreprises pour la réalisation des travaux (devis non signé par le particulier) + RIB + doc annexe + facture de l'étude.
- Vérification de la réception de toutes les pièces demandées.
- > Le SPANC communique aux propriétaires, l'acceptation du dossier.
- Les propriétaires peuvent démarrer les travaux (délai imposé 4 mois)
- Le SPANC contrôle la réalisation des travaux (certificat de conformité).
- > Le SPANC envoie une lettre aux propriétaires en demandant le retour des devis initiaux avec la mention « Bon pour accord » pour la réalisation des travaux ainsi que la facture des travaux acquittée pour demander le versement de la subvention.
- ➢ Le SPANC transmets le tableau financier des travaux réalisés de l'opération groupée + factures des travaux acquittées à L'AELB et CD86.
- Versement de l'aide financière pour les travaux de l'AELB au SPANC qui reverse l'aide aux particuliers via le Trésor Public
- > Le SPANC justifie du versement intégral des aides à l'Agence de L'Eau Loire Bretagne.
- Versement de l'aide financière du Département directement aux particuliers.

55 rue de Bonneuil Matours - 86000 POITIERS
Tel. 05-49-61-61.38 - e-mail pole-assainissement@eauxdevienne.fr





#### **DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

Eaux de Vienne - *siveer*55, rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS

Tél: 05 49 61 61 38 - Fax: 05 49 44 14 23

E-mail: pole-assainissement@eauxdevienne.fr

SUBVENTIONS: AELB ☐ CD 86 ☐

Commune de : \_\_\_\_

#### DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A transmettre à Eaux de Vienne - 55 rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS

Rue, Lieu-dit :  Parcelles cadastrales N° :  ropriétaire / Demandeur :			
ropriétaire / Demandeur :			
Nom: Prenom:	т	'él:	
Adresse Actuelle :			
	Courriel:		
Si Société, Entreprise ou SCI : N° SIRET			
	PAGE 1		
stallateur du dispositif d'assainisse		l:	
Adresse :			
Distruction:  Neuve Agrandissement	Permis de Construire	□ Oui	□ Non
☐ Aménagement ☐ Réhabilitation ☐	Déclaration de travaux	□ Oui	□ Non
Nom du constructeur :	Téléphone :		
			100
artie réservée au Service Instructeu			
ojet du pétitionnaire : Avis favorable 🗆	Avis défavorable □		
te	Signature		

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT

Choix de la filière définie par :  Une étude de sol particulière (avec test d'infiltration) à la charge du pétitionnaire (Pour tout projet de maison neuve, réhabilitation, bureaux, salle des fêtes, camping etc.)
△ Distances minimales des dispositifs :
<ul> <li>A 35m des puits utilisés pour l'alimentation en eau potable.</li> </ul>
• A 3m des arbres, hors culture, plantations, et à l'écart du passage de tout véhicule.
Pour les filières classiques : avec un traitement d'épuration par le sol : Tranchées d'épandage, Filtre à sable vertical drainé ou non drainé, Tertre.  - <u>Maisons neuves ou agrandissements</u> (transformation d'une grange en maison d'habitation)  10m de toute habitation et 5m des limites de propriété - Arrêté du 19 mai 1998  - <u>Réhabilitations :</u> distances recommandées par le NF D.T.U. 64.1 Août 2013  5m de toute habitation et 3m des limites de propriété.
<ul> <li>Pour les filières agréées (par le MEDDE*): Filtres compacts, filtres plantés ou micro stations</li> <li><u>Maisons neuves ou agrandissements</u> (transformation d'une grange en maison d'habitation)</li> <li>Distances recommandées par la NF D.T.U. 64.1 Août 2013.</li> <li><u>Réhabilitation</u>: distances recommandées par la NF D.T.U. 64.1 Août 2013.</li> </ul>
Quelque soit le projet, le lieu de dispersion des eaux traitées devra se situer à au moins : 5m de toute habitation et 3m des limites de propriété.
*MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

Caractéristiques du te		m²	
		1276	ble):m
Direction de la pente :			(à préciser sur le plan de masse)
Type de Logement :			
* Résidence Principale		Résidence	Secondaire
* Maison Individuelle:		□Non	Nombre de pièces principales :
Y-a-il un sous-sol:	□ Oui	□ Non	avec évacuation eaux usées : 🗆 Oui 🗆 Non
* Autre qu'une maison Indi	viduelle :	□ Oui	□ Non
Logements locatifs	□ Oui	□ Non	Nombre de pièces principales :
* Si autre type de logement	: (salle des fêt	es, stade, cai	mping etc) Préciser
Alimentation en Eau P	otable :		
Par le réseau public :	□ Oui	□ Non	Par un puits particulier : ☐ Oui ☐ Non
Existe-t-il un puits dans i	ın rayon de 1	00m du lie	eu de dispersion des effluents ? 🗆 Oui 🗆 Non
Commentaires:			
Assainissement:			
L'habitation est assujettie à l	a taxe assain	issement:	□ Oui □ Non

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FILIÈRE RETENUE

FILIERE EPURATION PA	R LE SOL:		
A Prétraitement : Un pl l'abattement de la charge			re pour restituer les eaux usées au milieu naturel, e de 30%.
☐ Fosse Toutes Eaux☐ Bac Dégraisseur (non ☐ Autre que FTE	obligatoire)	Volume:	m <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
de la pollution est assuré	e par dégradatio	on biochimique	E sont acheminées vers le traitement où l'élimination (activité microbiologique) des eaux grâce au passage l, soit par un sol reconstitué (massif de sable).
☐ Tranchées d'épandage	Nombre de tra	anchées	Longueur:
□ Lit d'épandage	Nombre de dra	ains	Longueur:m. Largeur:m
□ Filtre à sable Vertical non drainé	Nombre de dra	ains	Longueur:m Largeur:m
□ Filtre à sable Vertical drainé	Nombre de dra	ains	Longueur:m Largeur:m
☐ Tertre d'infiltration	Nombre de dra	ains	Surface sol:m Surface sommet:m
	issue d'une proc		s agréés par le ministère de la Transition tion de l'efficacité du traitement et des risques pour
☐ Filtre compacte	Modèle : .	······	EH: Agrément
☐ Filtre planté de rosea	ux Modèle :		EH: Agrément
☐ Micro station	Modèle : .		EH: Agrément
AUTRES:			
Rejet de l'effluent traité		sitifs agréés so	nt équivalents à des filières drainées avec rejet vers
☐ Fossé ou réseau pluv ☐ Puits d'infiltration (a	rial en cas d'impossi avis hydrogéolog	ibilité d'infiltrer s gique obligatoi:	m ur la parcelle (Autorisation du gestionnaire à joindre) re)
Il est vivement conseillé réalisé l'installation. Cet	é de procéder à l acte contractue	une réception el donne lieu	spositif ne devra pas excéder plus de 30cm (aération des travaux entre le propriétaire et l'entreprise qui a à la rédaction d'un procès verbal contradictoire de tallation par l'entreprise

PIÈCES A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE (Cochez les pièces fournies):  □ Étude des sols, de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière, □ Le présent questionnaire, □ Le bon d'engagement Eaux de Vienne signé et accompagné du chèque de règlement.		
Transmis pour avis à l'ARS le :		
Retour avec avis ARS le :	☐ Avis favorable	☐ Avis Défavorable
L'avis préalable de l'ARS est requis pour tout dispositif in d'un captage d'ea		tre de protection rapproché
Le pétitionnaire certifie que les renseignements fourner noutre il s'engage:  • A informer le SPANC de toute modification de son pe • A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu le d'Assainissement Non Collectif) d'Eaux de Vienner le SPANC avant le début des travaux l'avis et/ou dans le règlement de service du SPANC.  • A réaliser l'installation en son entier, conformément de 4-1, et au projet tel qu'il aura été approuvé.  • A ne pas remblayer l'installation avant le passage bonne exécution des travaux  • A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système en A ne pas réaliser le dispositif d'assainissement à me pour la consommation humaine.  • A positionner le dispositif en fonction des distallation des distallations des les projet approuvé par le SPANC.  • Rappel : L'entrepreneur qui réalise les travaux d'assaine Eaux de Vienne, au moins trois jours ouvrés avait de Eaux de Vienne, au moins trois jours ouvrés avait procédé à une visite de chantier avant le recouvrement des distallations que visite de chantier avant le recouvrement des distallations des distallations des distallations de la final de la	orojet. 'avis favorable du 'avis favorable du 'a. d'assainissement da nt à la réglementatio e du SPANC dans le e d'assainissement oins de 35 mètres d tances mentionnées ainissement (ou le d nt la réalisation de	SPANC (Service Public ans le délai indiqué dans in en vigueur, à la NF DTU e cadre du contrôle de la les captages d'eau utilisés s en page 2 du présent lemandeur) doit prévenir
A	Le	



Signature du Pétitionnaire



REMARQUE: TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU NON SIGNÉ NE SERA PAS INSTRUIT.

La signature de ce dossier vaut acceptation du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

#### **DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MODALITES DE PAIEMENT



Eaux de Vienne- siveer 55, rue de Bonneuil-Matours 86000 POITIERS

Adresse du chantier :

« Lu et approuvé »

Tél: 05 49 61 61 38 - Fax: 05 49 44 14 23 E-mail: pole-assainissement@eauxdevienne.fr Vérification de la conception et l'implantation des installations d'assainissement non collectif - Arrêté du 07 mars 2012 -

#### **BON D'ENGAGEMENT - 2020**

Je soussigné(e), Mme – Mr	demeurant
à m'engage à redevance d'assainissement non collectif, liée aux contrôles techniques des nouvelles prévus par la réglementation en vigueur selon les modalités suivantes :	payer la installations
 I PHASE: <u>Instruction du projet</u> – 93.38€ TTC paiement par chèque établi à l'ordre du <i>Trés</i> mémoire correspondant à la redevance versée vous sera adressé après co conception du dossier.	
 II PHASE:  Contrôle des travaux réglementaires avant recouvrement – Lors de la réalisation de contrôle sera facturé suivant le tarif en vigueur de l'année 2019 : 180.94€ TTC. I chèque établi à l'ordre du <i>Trésor Public</i> .  Eaux de Vienne vous délivrera une attestation de conformité ou de non-conformité mémoire correspondant à la redevance payée.	Paiement par
 <u>Changement du Projet</u> – Coût lié à la nouvelle instruction suite au changement l'initiative du maître d'ouvrage : <b>64.20€ TTC</b> paiement par chèque établi à l'ord <i>Public</i> . Le mémoire correspondant à la redevance versée vous sera adressé après de l'avis du projet.	dre du Trésor
 Cas d'une contre visite avant recouvrement :  Dans le cas de travaux réalisés non conformément à l'avis délivré par le SPANC des modifications, la seconde visite de contrôle avant recouvrement sera facturé vigueur au moment de la visite : 93.38€ TTC.  Paiement par chèque établi à l'ordre du <i>Trésor Public</i> au moment du contrôle. Une conformité ou de non-conformité sera alors délivrée ainsi que le mémoire corres redevance payée.	ée au tarif en attestation de

Code Postal / Commune : .....

Fait à ..... le ......

Signature du pétitionnaire

<sup>\*</sup>La redevance d'assainissement non collectif est établie selon le barème en vigueur au moment des contrôles. Sa tarification est forfaitaire. <u>La T.V.A. en vigueur est de 10 %.</u>

# PROCES-VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Version 2018) (Document contradictoire maître d'ouvrage/entreprise)

Réception des travaux :	and the state of t
e soussigne(e)	PANC a procédé à la visite des travaux effectués par l'entreprise :
nance evil	PANC a procede a la visite des travaux d'assainissement
	et relatif aux travaux d'assainissement
In the draws on one	
leciare que .	éserve avec effet en date du :
*) la reception est prononcée dure	éserve avec effet en date du :assortie des réserves mentionnées effet en date du :assortie des réserves mentionnées
ians l'état ci-dessous.	
*)Rayer la mention inutile:	enexemplaires
Fait à :le	en
Signatures :	
collectif mis en place a savoir . House d'assurances valide,etc	ouvrage, tous les documents concemant le système d'assainissement non e d'emploi, guide d'utilisation destiné à l'usager, plan de recollement, attastation
Etat des réserves suite à la vis	ite du SPANC (contrôle travaux) :
Nature des réserves :	
***************************************	30. 111
Travaux à exécuter :	
	e conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus seront
Signatures :	
	Entreprise:
MARTIN COUNTRIES	
Maîlre d'ouvrage :	
Maître d'ouvrage :	
PV de Levée des réserves : Le maître de l'ouvrage et l'entrepr	ise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserve
PV de Levée des réserves : Le maître de l'ouvrage et l'entrepr	ise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserve on en date du
PV de Levée des réserves : Le maître de l'ouvrage et l'entrepr mentionnées dans le PV de réception	a été valablement remédié aux réserve
PV de Levée des réserves : Le mattre de l'ouvrage et l'entrepr	ise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserve on en date du
PV de Levée des réserves :  Le maître de l'ouvrage et l'entreprimentionnées dans le PV de réception de la little d'ouvrage :	ise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserve on en date du
PV de Levée des réserves :  Le maître de l'ouvrage et l'entreprimentionnées dans le PV de réception  Maître d'ouvrage :  Le PV de réception des tra	ise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserve on en date du



#### Liste des entreprises référencées dans le cadre de la charte départementale Assainissement Non Collectif de la Vienne



1. AJD TP S.A.R.L.

7 Rue Auguste Jacquemin 86170 SAINT MARTIN LA PALLU

2. Le Pinsauron 37120 RAZINE

➡ Téléphone : 06.63,49.66.00

aidtpsarl@gmail.com

3. BRUNEAU Stéphane

2 bis Route de Velors 86200 LOUDUN

⇒Téléphone: 05.49,22.92.85 - 06.22.40.55.76

bruneau.stephane0083@orange.fr

4. Entreprise GUYONNET Daniel

61 Rue de la Cordeau 86150 MOUSSAC

⇒ Téléphone: 05.49.48.86.26 ou 06.07.38.95.07

entquyonnet@wanadoo.fr

5. BLANCHET EURL

14 Rue des Entrepreneurs 86110 MIREBEAU

➡ Téléphone : 05.49.50.50.27 ou 06.79.23.40.33

www.blanchet-travaux-publics.fr

eurlblanchet@orange.fr

6. ROIFFE Travaux Location (RTL)

4 rue du Souvenir

86120 ROIFFE ⇒ Téléphone: 05.49,98.76.38

rll.roiffe@wanadoo.fr

7. S.A.R.L.ALAIN ALLEAUME

39 Avenue de la Plaine

86190 LATILLE

⇒ Téléphone : 05.49.58.83.87 ou 06.12.55.29.87

alalleaume@wanadoo.fr

8. AUGEREAU S.A.R.L.

1 Route de la Tombe à Laurent

86340 NIEUIL L'ESPOIR

➡ Téléphone: 05.49.42.61.17 ou 06.76.05.14.75

augereauma@wanadoo.fr

9. BODIN TP86 S.A.R.L.

2 Rue de la Cartière

86110 MAZEUIL

⇒ Téléphone: 06.84.64.18.08

denis.bodin@hotmail.fr

10. SARL CASSERON Jérôme

3 Rue de la Petite Guérette

86170 AVANTON

⇒ Téléphone : 06.98.30.35.70

casserontp@yahoo.fr

11. S.A.R.L. DEPLOBIN-POUGET Christophe

26 Rue de Lormandrie

**86500 JOUHET** 

⇒ Téléphone: 05.49.11.77.83 ou 06.07.39.00.28

www.maconnerie-deplobin-pougetchristophe.fr

sandeplobin.pouget@orange.fr

12. S.A.R.L. GAUTHIER T.P.

Z.A. ST Lambin 24 Rue de la Valaille

86170 MAISONNEUVE

⇒ Téléphone: 05.49.50.60.22 - 06.16.35.02.80

www.terrassement-vienne-gauthiertp.fr

gauthier.tp@cerfrance.tr

13. S.A.R.L. LUSSON-RICHARD Travaux Publics

25 La Guessaria

86600 COULOMBIERS

⇒ Téléphone : 06,12,30,26,65 www.lusson-richard.fr

dominique.richard86@wanadoo.fr

14. MAINTROT Pascal S.A.R.L.

Les Barballières

3 Allée du feu de St-Jean

**86300 BONNES** 

➡ Téléphone: 05.49.46.33.16 ou 06.81.61.09.88

maintrot-pascal@wanadoo.fr

15. S.A.R.L. MERCIER RICHARD

4 Rue de la Bigoterie

86190 BERUGES

⇒ Téléphone : 05.49.58.31.21 ou 06.77.12.69.45

tprichardmercier@orange.fr

16. S.A.R.L. SARDET

ZA Les Minières

86700 PAYRE

⇒ Téléphone : 05.49.42.46.89 ou 06.08.27.60.54

sardetsari@cegetel.net

17. SAS CS TP

15 Rue Paul Cézanne

86540 THURE

⇒ Téléphone : 05.49.93.85.42 ou 06.75.47.57.51

sarlcstp@orange.fr

18. SAS JOUANAUD BATIMENT

7 Impasse des Recloux

Braillicq Moutardon

16700 NANTEUIL EN VALLEE ⇒ Téléphone : 05.49.31.16.94 ou 0.75.47.57.51

www.jouanaudbatiment.com

cedricjouanaud@live.fr

19. S.A.R.L. S.I.R.E.

ZA de l'Anjouinière 86370 VIVONNE

⇒ Téléphone: 05 49 43 31 99 ou 06 23 78 24 17

www.sirep.fr

piquemal.sire@orange.fr

20, SJS T.P. PRINCET

63 Chemin du Marais

86100 CHATELLERAULT

⇒ Téléphone: 05.49.21.49.42 ou 06.64.88.00.11

www.sjstp.fr

stephane.princet@sistp.fr

21. TROUVE Frédéric

La Chamoisière

86130 ST GEORGES LES BAILLARGEAUX

➡ Téléphone : 05.49.30.06.07 ou 06.24.57.48.29

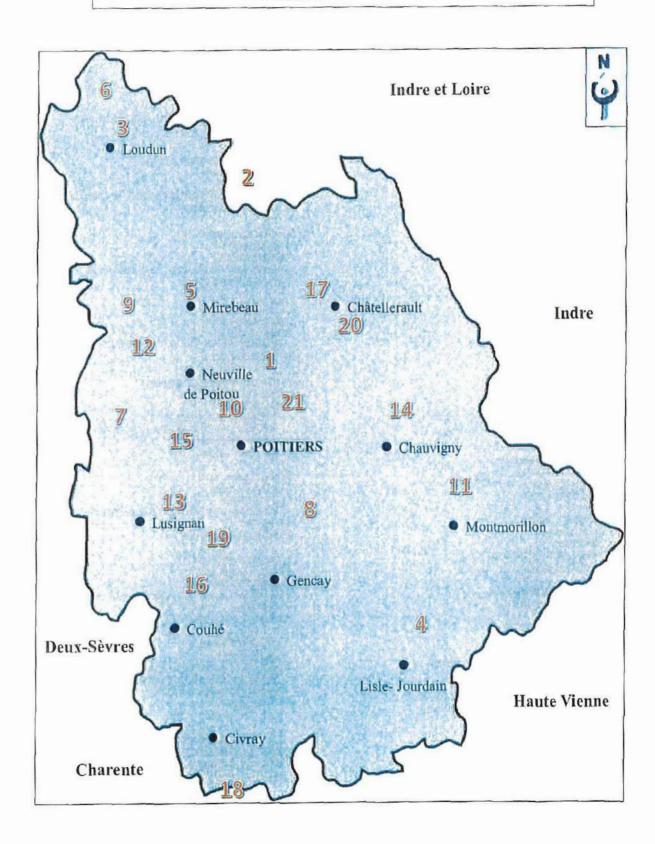
www.assainissement-f-trouve.fr

fred.trouve@orange.fr



Le procès-verbal de réception des travaux d'ANC doit être remis par l'entreprise au client pour marquer le point de départ de la garantie décennale.

Localisation géographique des entreprises adhérentes à la charte départementale de l'assainissement non collectif de la Vienne 2019





#### Liste des Bureaux d'Etudes référencés dans le cadre de la Charte départementale Assainissement Non Collectif de la Vienne.



10, Rue de la Vergne	1. ADEV ENVIRONNEMENT contact@adev-environnement.com www.adev-environnement.com	3, Rue Jules FERRY 36300 LE BLANC	06-17-95-92-49
######################################	aiscentreatlantique@wanadoo.fr	81, Avenue des Hauts de la Chaume 86280 SAINT-BENOIT	05-49-88-00-33
Solid   Soli	3. ASSAINITUDE matthleu.serdobbel@orange.fr		06-18-24-31-37
Saint Macaire en Mauges   Saint Macaire en			05-49-53-06-96
La Monnerie   87150 CUSSAC   05-55-70-98	cadegeau@orange.fr	Saint Macaire en Mauges	09.65.30.69.95 06.76.74.54.18
2.   2.   2.   2.   2.   2.   2.   2.	cgabette@aol.com		05-55-70-98-87
2A de l'Anjouinière   05-49-43-76   06-37-67-23     S. GEOTECHNIQUE OUEST   253, Rue du bois d'Amour   86280 SAINT-BENOIT   05-49-51-24     D. GRUMAR SARL   311, Rue de Quinçay   86000 POITIERS   09-72-46-95     D. GRUMAR SARL   311, Rue de Quinçay   86000 POITIERS   09-72-46-95     D. NCA Environnement   11, Allée Jean Monet   96-49-00-43     D. GRUMAR SARL   11, Allée Jean Monet   96-49-00-43     D. H. NCA Environnement   11, Allée Jean Monet   96-49-00-43     D. H. NCA Environnement   12, NCA Environnement   16, Grand 'Rue   86500 MONTMORILLON   97-84-34-23     D. SG Environnement   2 Lieu-dit Verrières   96-49-87-25     D. SG Environnement   2 Lieu-dit Verrières   96-49-88-1-25     D. SG Environnement   14, VALTERRA Matières Organiques   2 Lieu-dit Verrières   96-49-29-13     D. H. VALTERRA Matières Organiques   2 Lieu-dit Château   95-49-29-13     D. WATER CLEAN ONLINE   2 Lieu-dit Château   96-49-29-13     D. WATER CLEAN ONLIN			06-12-21-62-38
20	parnes.eris@free.fr		05-49-43-76-95 06-37-67-23-53
sari.grumar@ovh.fr         11, Rue de Quinçay           www.grumar.fr         86000 POITIERS           11. NCA Environnement         05-49-00-43           stude.parcelle@nca-env.fr         11, Allée Jean Monet         05-49-00-43           86170 NEUVILLE DU POITOU         06-48-18-88           12. NCA Environnement         16, Grand 'Rue         07-84-34-23           sww.nca-env.fr         86500 MONTMORILLON         07-84-34-23           13. SG Environnement         2 Lieu-dit Verrières         05-49-87-25           swww.sg-environnement.fr         2 Lieu-dit Verrières         06-98-81-25           14. VALTERRA Matières Organiques         La Plaine du Château         05-49-29-13           15. WATER CLEAN ONLINE         06-18-32-33	contact86@geotechnique-sas.com		05-49-51-24-24
11, Allée Jean Monet 86170 NEUVILLE DU POITOU 06-48-18-88  12. NCA Environnement etude.parcelle@nca-env.fr 86500 MONTMORILLON 07-84-34-23  15. WATER CLEAN ONLINE 11, Allée Jean Monet 86170 NEUVILLE DU POITOU 06-48-18-88  16. Grand 'Rue 86500 MONTMORILLON 07-84-34-23  2 Lieu-dit Verrières 05-49-87-25  86400 CHAMPNIERS 06-98-81-25  14. VALTERRA Matières Organiques 18 Plaine du Château 05-49-29-13  17. WATER CLEAN ONLINE	sarl.grumar@ovh.fr	11, Rue de Quinçay 86000 POITIERS	09-72-46-95-36
etude.parcelle@nca-env.fr     16, Grand 'Rue 86500 MONTMORILLON       13. SG Environnement d.gabard@sq-environnement.fr     2 Lieu-dit Verrières 86400 CHAMPNIERS       www.sg-environnement.fr     06-98-81-25       14. VALTERRA Matières Organiques a.renoux@valterra.fr     La Plaine du Château 79120 LEZAY       15. WATER CLEAN ONLINE     06-18-32-33			05-49-00-43-24 06-48-18-88-87
d.gabard@sg-environnement.fr         2 Lieu-dit Verrières         05-49-87-25           www.sg-environnement.fr         86400 CHAMPNIERS         06-98-81-25           14.VALTERRA Matières Organiques         La Plaine du Château         05-49-29-13           a.renoux@valterra.fr         79120 LEZAY         06-18-32-33           15.WATER CLEAN ONLINE         2 Lieu-dit Verrières         05-49-87-25           2 Lieu-dit Verrières         05-49-87-25         06-98-81-25	etude.parcelle@nca-env.fr	16, Grand 'Rue 86500 MONTMORILLON	07-84-34-23-04
a.renoux@vaiterra.fr         La Plaine du Château         05-49-29-13           www.valterra.fr         79120 LEZAY         06-18-32-33           15 .WATER CLEAN ONLINE         06-18-32-33	d.gabard@sg-environnement.fr		05-49-87-25-01 06-98-81-25-01
	a.renoux@vaiterra.fr		05-49-29-13-00 06-18-32-33-55
www.watercleanonline.fr 37380 NEUILLE LE LIERRE	contact@watercleanonline.fr	224 Route d'Amboise 37380 NEUILLE LE LIERRE	07-83-08-88-59

Mise à jour septembre 2019

Le Bureau d'études doit remettre au client la liste intégrale des entreprises chartées.

# Localisation géographique des bureaux d'études adhérents à la charte départementale de l'assainissement non collectif de la Vienne

